

TIQUESNET 2020

SURVEILLANCE DES
MORSURES DE TIQUES EN
BELGIQUE

QUI NOUS SOMMES

SCIENSANO, ce sont plus de 700 collaborateurs qui s'engagent chaque jour au service de notre devise « toute une vie en bonne santé ». Comme notre nom l'indique, la science et la santé sont au cœur de notre mission. Sciensano puise sa force et sa spécificité dans une approche holistique et multidisciplinaire de la santé. Plus spécifiquement, nos activités sont guidées par l'interconnexion indissociable de la santé de l'homme, de l'animal et de leur environnement (le concept "One health" ou « Une seule santé »). Dans cette optique, en combinant plusieurs angles de recherche, Sciensano contribue d'une manière unique à la santé de tous. Issu de la fusion entre l'ancien Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) et l'ex-Institut scientifique de Santé publique (ISP), Sciensano s'appuie sur plus de 100 ans d'expertise scientifique.

Sciensano
Epidémiologie et santé publique
-
Épidémiologie des maladies infectieuses

Mars 2021 • Bruxelles • Belgique
Référence interne : D/2021/14.440/25

—
L. GEEBELEN¹

•

M. LEROY¹

•

T. LERNOUT¹

¹ Sciensano, Épidémiologie des maladies infectieuses, Bruxelles

tiquesnet@sciensano.be

Remerciements

Le service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano tient à remercier tous ceux qui ont contribué à TiquesNet, en particulier les citoyens qui ont signalé des morsures. TiquesNet est un projet de collaboration avec les régions belges et plusieurs partenaires.

Né à l'initiative de Sciensano, TiquesNet bénéficie d'un soutien financier de L'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie et Agentschap Zorg en Gezondheid en Flandre.

Messages-clés:

- Toutes les provinces belges sont concernées par les morsures de tiques.
- La majorité des morsures ont toujours eu lieu dans la région d'habitation, dans un rayon de 10 kilomètres autour du domicile.
- Les déclarations individuelles de morsures de tiques étaient principalement associées aux activités de loisirs. Comparé aux années précédentes, la part des signalements après une exposition dans le jardin a diminué et celle après une activité dans les bois a augmenté.
- La plupart des morsures de tiques sont déclarées dans la période de mars à octobre inclus, avec en 2020, des chiffres à nouveau clairement plus élevés en mai, juin (pic) et juillet.
- Cette année, le nombre de morsures de tiques déclarées pour 100 000 habitants (= incidence) était de nouveau plus élevé en Wallonie qu'en Flandre (respectivement 134 contre 73 morsures de tiques pour 100 000 habitants).
- L'incidence était plus élevée en 2020 qu'en 2019 (une année avec un nombre exceptionnellement faible de déclarations de morsures). En Wallonie et à Bruxelles, l'incidence était également plus élevée comparé à la moyenne de la période 2016-2019.
- La surveillance a pour but de suivre les tendances au fil des ans. Les résultats de TiquesNet donnent des informations sur le comportement des gens et sur la présence et l'activité des tiques. Pour l'interprétation des résultats de 2020, il convient de tenir compte de l'impact éventuel de l'épidémie de COVID-19 sur le comportement de la population. En effet, les activités en plein air ont potentiellement été plus nombreuses, ainsi que les vacances passées dans le pays, ce qui a pu contribuer au fait que les gens ont été davantage exposés à des tiques. Cela ne peut toutefois être déterminé avec certitude.

1. Introduction

Les tiques peuvent être infectées par plusieurs agents pathogènes, qui peuvent être transmis à l'homme via une morsure. Même si toutes les tiques ne sont pas infectées par des agents pathogènes transmissibles, la survenue de morsures chez l'homme est un bon indicateur des problèmes associés aux tiques à l'échelle locale. Le degré d'exposition aux morsures est influencé par plusieurs facteurs, comme le comportement humain, le climat et l'affectation des sols. Mieux appréhender les facteurs déterminant le risque de morsures chez l'homme en Belgique permet de mener des actions plus ciblées. C'est dans cette optique qu'a été créé le projet TiquesNet, au sein du service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano.

TiquesNet est une plateforme citoyenne et scientifique, qui poursuit plusieurs objectifs :

- Surveillance temporelle et géographique de l'exposition de la population belge aux morsures de tiques. Les citoyens peuvent déclarer sur la plateforme TiquesNet toute morsure de tique survenue chez l'homme en Belgique. Le nombre de morsures signalées peut être consulté en tout temps sur le site internet TiquesNet (www.tiquesnet.be) à l'échelle communale. Il est également possible de suivre les statistiques relatives aux morsures rapportées en Belgique en temps réel dans la section consacrée aux tiques sur le site internet Epistat : <https://epistat.wiv-isp.be/ticks> (page uniquement disponible en anglais).

- Identification des facteurs de risque associés aux morsures signalées en Belgique.
- Utilisation et interprétation des résultats pour une prévention ciblée des morsures de tiques et des maladies associées. Les données collectées sont utilisées pour mieux décrire les circonstances liées aux morsures de tiques en Belgique, afin de permettre une prévention plus ciblée.

2. Le signalement des morsures en pratique

TiquesNet a recours à deux instruments pour le signalement de morsures de tiques chez l'homme :

- un site Internet (www.tiquesnet.be) ;
- une application « TiquesNet » pour smartphones.

Le signalement peut se faire de deux manières différentes :

1. signalements anonymes : les citoyens ont la possibilité de notifier anonymement une morsure (sur eux-mêmes, un tiers ou un groupe). Cette surveillance anonyme est très informative, mais aussi sensible à l'attention médiatique ;
2. signalements en tant qu'utilisateur inscrit : afin de tracer une courbe de base fiable, nous invitons les citoyens à s'inscrire sur le site TiquesNet. Une fois enregistrés, ils font partie d'un groupe fixe d'utilisateurs et ils reçoivent régulièrement un mail leur rappelant d'enregistrer les morsures de tiques éventuellement encourues. Les utilisateurs enregistrés peuvent également signaler qu'ils n'ont encouru aucune morsure (déclaration « zéro ») ou signaler un érythème migrant. Tous les signalements de morsures et d'érythèmes migrants se retrouvent alors sur une page utilisateur personnelle. Il est également possible de se connecter avec son profil d'utilisateur sur l'application TiquesNet pour signaler des morsures.

Lors de chaque signalement, les utilisateurs sont invités à répondre à quelques questions complémentaires sur leur lieu de résidence, le lieu de la morsure, l'activité pratiquée lors de celle-ci et l'environnement concerné.

3. Résultats 2020

3.1. MORSURES DE TIQUES SUR UN INDIVIDU

Les résultats présentés ci-après concernent les signalements individuels effectués au cours de l'année 2020. Les notifications de morsures sur des animaux ont été exclues. Les enregistrements incluant au moins le nombre de morsures et le code postal du lieu de la morsure ont fait l'objet d'analyses plus approfondies. Au total, 9 935 morsures ont été enregistrées. Dans 74 % des signalements, une seule morsure par personne était rapportée. Les morsures multiples chez un même individu étaient moins fréquentes : 2 morsures = 14 % ; 3 morsures = 5 % ; 4 morsures ou plus = 6 %.

3.1.1 Répartition géographique des signalements et du nombre de morsures

Le plus grand nombre de morsures a été enregistré dans la province d'Anvers (Tableau 1), suivie des provinces du Brabant flamand, de Namur, du Luxembourg et de Liège. Alors que ces dernières années, la Flandre comptabilisait la majorité des morsures signalées (en moyenne, 56,0 % en 2016-2019), en 2020, le nombre de morsures signalées était plus élevé en Wallonie (49,1 %) qu'en Flandre (48,5 %). Malgré une augmentation du pourcentage de morsures rapportées en Région de Bruxelles-Capitale, ce nombre resté limité (2,4 % en 2020 par rapport à 1,1 % au cours de la période 2016-2019).

	Nombre de morsures (%) (année 2020)	Exprimé par 100 000 habitants (année 2020)	Exprimé par 100 000 habitants (moyenne 2016 – 2019)
Bruxelles	237 (2,4 %)	19	8
Anvers	1689 (17,0 %)	90	101
Limbourg	823 (8,3 %)	94	120
Flandre orientale	655 (6,6 %)	43	28
Brabant flamand	1266 (12,7 %)	110	99
Flandre occidentale	388 (3,9 %)	32	22
Flandres	4821 (48,5 %)	73	72
Brabant wallon	827 (8,3 %)	204	178
Hainaut	695 (7,0 %)	52	35
Liège	1042 (10,5 %)	94	76
Luxembourg	1096 (11,0 %)	382	261
Namur	1217 (12,2 %)	245	165
Wallonie	4877 (49,1 %)	134	99
Total	9935 (100,0 %)	86	74

Tableau 1 : Nombre de morsures de tiques par Province et Région, exprimé en nombre absolu et par 100 000 habitants, janvier - décembre 2020, et comparaison avec le nombre moyen de morsures par 100 000 habitants pendant la période 2016–2019.

Lors de l'interprétation de la répartition géographique, il convient toutefois de prendre en compte la densité de population. Si l'on exprime les données par 100 000 habitants (on parle d'incidence), c'est la province du Luxembourg qui prend la tête du classement du nombre relatif de morsures, suivi des provinces de Namur, du Brabant wallon et du Brabant flamand. Cette répartition est globalement comparable aux autres années. En 2020, l'incidence des morsures était à nouveau plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (respectivement 134 et 73 morsures par 100 000 habitants).

La Figure 1 montre l'incidence par région pour la période 2016-2020. Dans toutes les régions, l'incidence était plus élevée en 2020 qu'en 2019. Cela n'est pas étonnant puisqu'en 2019, exceptionnellement peu de morsures ont été signalées, très probablement en raison des conditions climatiques extrêmes pendant l'été (sécheresse et chaleur). Au fil des ans, une différence progressivement plus grande dans l'incidence a été enregistrée entre la Wallonie et la Flandre. Cela pourrait entre autres s'expliquer par une connaissance grandissante de TiquesNet en Wallonie, alors qu'au lancement du projet, la Flandre y a porté plus attention que la Wallonie. La différence est plus prononcée en 2020. Plusieurs explications sont possibles, comme une augmentation effective du nombre de tiques, un changement de comportement plus prononcé (avec plus d'activités en extérieur en Wallonie) par suite du confinement, davantage de déplacements de Flamands vers la Wallonie (même si globalement, la plupart des morsures de tiques sont toujours encourues aux alentours du lieu d'habitation, voir plus bas), ou éventuellement aussi des différences dans les conditions climatiques. Il ne s'agit toutefois que d'hypothèses, qui ne peuvent pas être confirmées sur la base de la surveillance. Elles feront l'objet d'un suivi dans les années à venir.

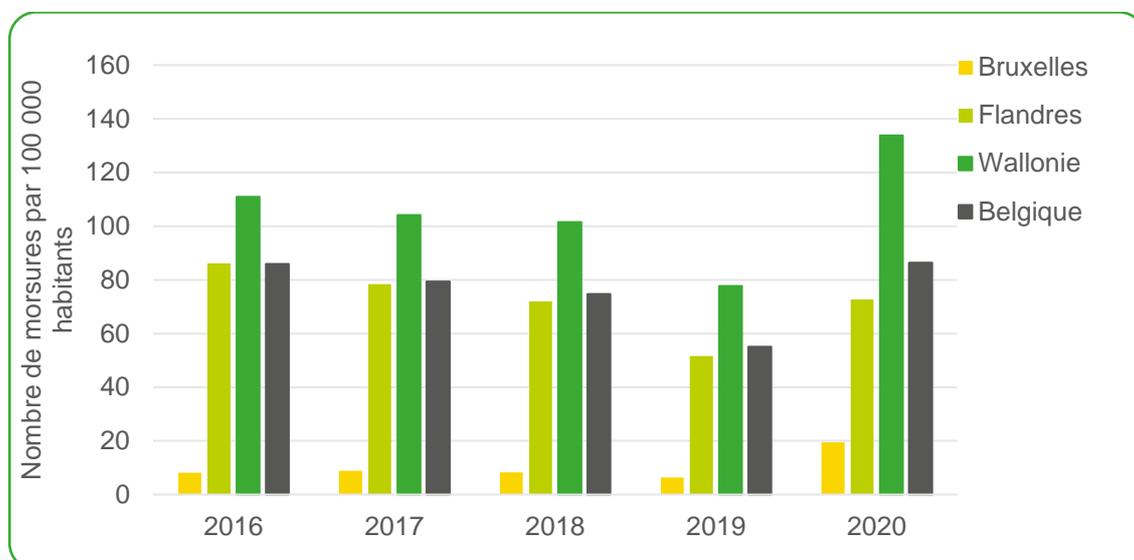


Figure 1: Nombre de morsures de tiques pour 100 000 habitants par région en Belgique, 2016-2020

La Figure 2 présente la distribution géographique du nombre de morsures de tiques pour 100 000 habitants, établie sur la base de la commune où la morsure a eu lieu.

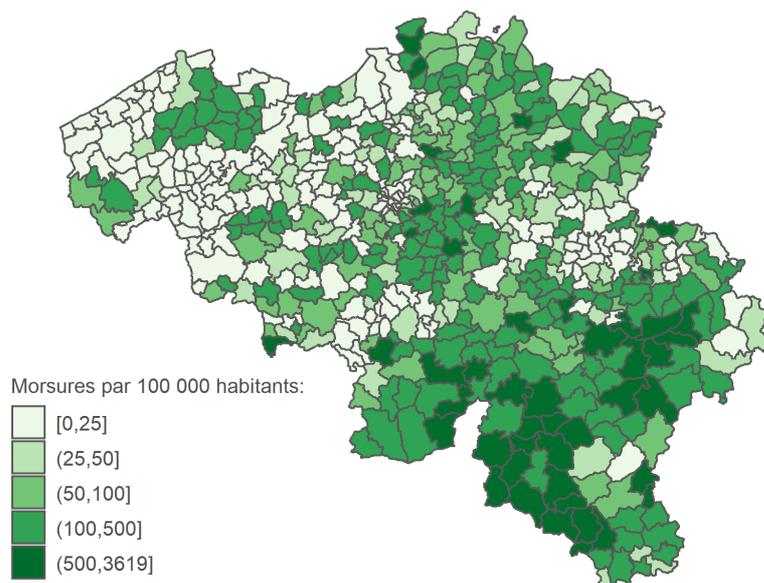


Figure 2 : Répartition géographique des morsures de tiques pour 100 000 habitants, par commune en Belgique, janvier- décembre 2020

De même que les autres années, les morsures sont survenues principalement aux alentours du lieu d'habitation (Figure 3). La majorité des signalements (77,1%) portait sur des morsures survenues dans un rayon de 10 kilomètres autour du lieu d'habitation. Ceci est comparable aux années précédentes.

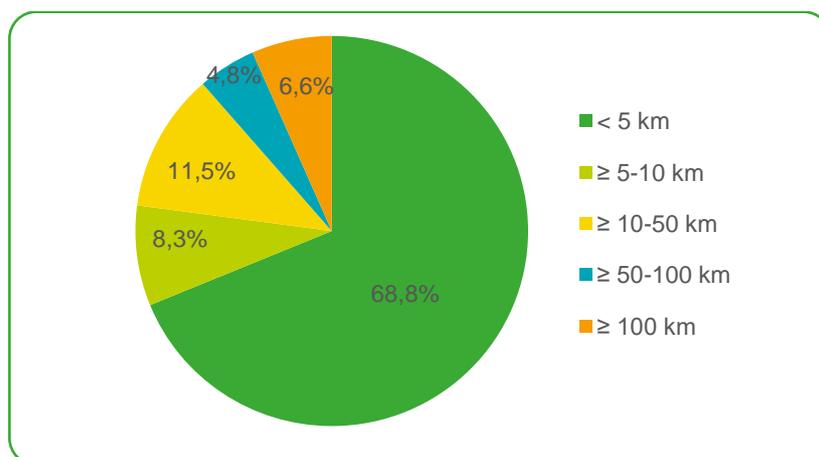


Figure 3 : Distance entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation

3.1.2 Environnement et activités associés à la survenue des morsures

Dans le groupe des expositions individuelles, les morsures sont à nouveau survenues principalement dans les forêts ou bois et dans le jardin (voir Figure 4), mais comparé aux années précédentes, la part des signalements après une exposition dans le jardin a diminué (39,6 % en 2020 contre 44,6 % en 2019) et celle après une activité dans les bois a augmenté (41,2 % contre 35,4 %). En raison du confinement, il est possible que les gens soient allés se promener plus dans les bois. Comme les années précédentes, la plupart des notifications étaient toujours associées à des activités de loisir (90 %).

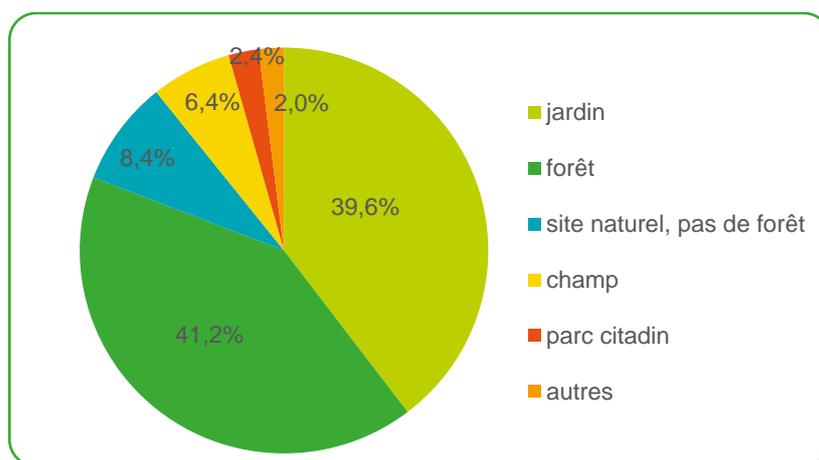


Figure 4 : Environnement dans lequel les morsures ont eu lieu

3.1.3 Dynamique des morsures signalées tout au long de l'année

La Figure 5 présente le nombre de morsures de tiques signalées par mois en 2020, comparé aux années précédentes (période 2016 – 2019).

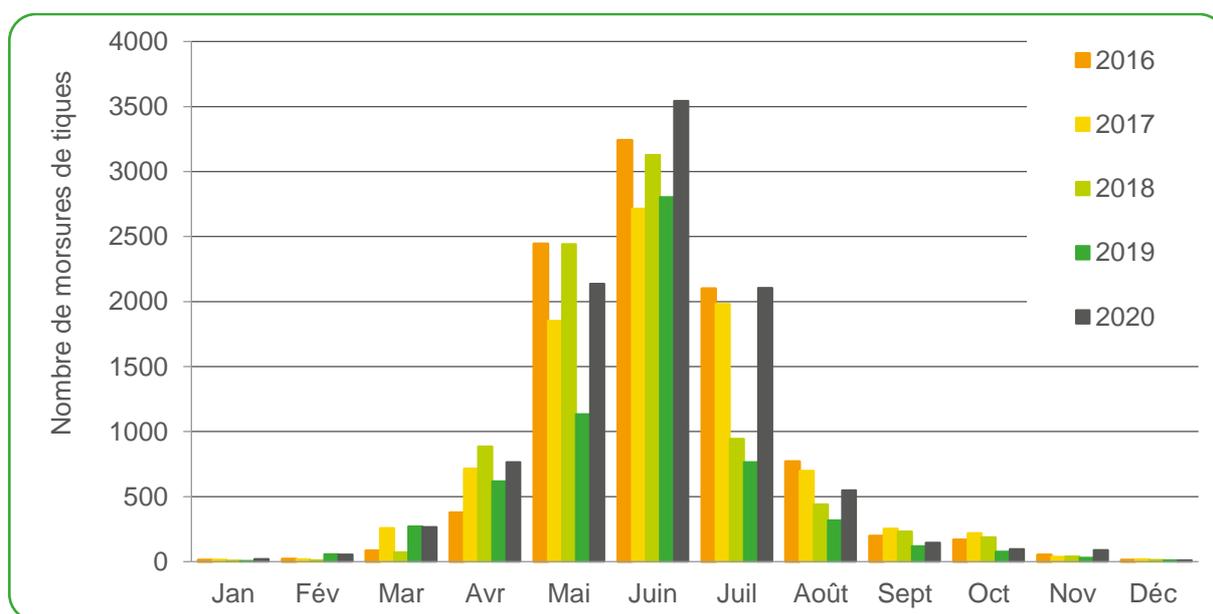


Figure 5 : Nombre de morsures par mois, 2016 – 2020

Le déroulement de la saison des tiques en 2020 est comparable aux années 2016 et 2017, avec un début au mois de mars, un pic au mois de juin et une diminution graduelle en juillet et en août. Les années 2018 et 2019 semblent avoir été des années plutôt exceptionnelles, avec une forte diminution soudaine du nombre de morsures en juillet, très probablement en raison des conditions climatiques extrêmes marquées par de longues périodes de sécheresse et des températures exceptionnellement élevées pendant les mois d'été. Les tiques sont très sensibles au dessèchement et à la chaleur extrême. Bien que 2020 ait globalement été aussi une année chaude et sèche, juillet a été un mois relativement frais et la première vague de chaleur n'a eu lieu qu'en août. Aussi, les précipitations en été se sont étalées sur plusieurs jours comparé à 2018 et 2019 (données climatiques IRM).

3.2. MORSURES SUR LES PARTICIPANTS « INSCRITS »

Les personnes de ce groupe se sont inscrites, sur le site internet TiquesNet, à un suivi régulier au fil du temps. La constitution d'un groupe large et stable de participants à TiquesNet nous permet de mieux interpréter les tendances temporelles du nombre de morsures de tiques. De plus, ce groupe peut rapporter la survenue d'un érythème migrant après une morsure.

3.2.1 Groupe d'utilisateurs inscrits à TiquesNet

Entre juin 2015 et décembre 2020, 3 114 personnes se sont inscrites comme participants fixes, dont 342 nouveaux en 2020 (Figure 6). Le groupe d'utilisateurs inscrits se compose d'environ 46 % d'hommes et 54 % de femmes, occupant des fonctions très variées.

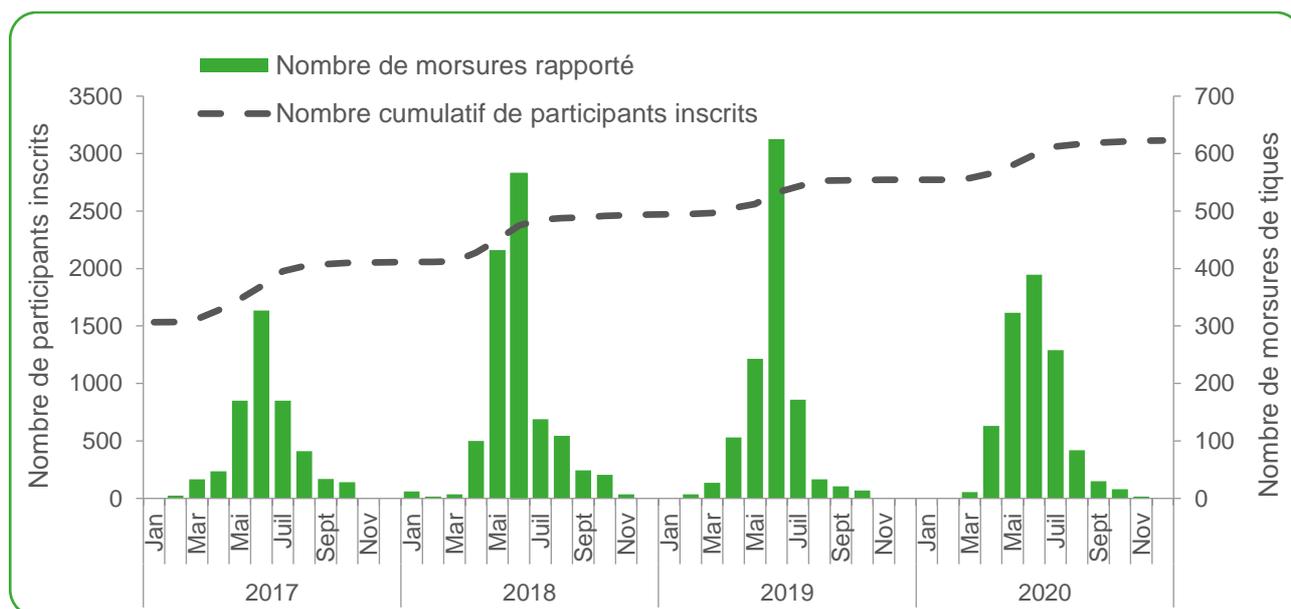


Figure 6: Nombre de morsures par mois au sein du groupe d'utilisateurs inscrits, 2017 – 2020

3.2.2 Signalements de morsures par le groupe des participants inscrits

En 2020, les participants inscrits ont notifié 1 241 morsures de tiques au total. La Figure 6 présente le nombre de morsures enregistrées chaque mois par ces participants au cours de la période 2017 – 2020. Les tendances temporelles sont comparables à celles observées pour l'ensemble des signalements individuels ; toutefois, le pic du mois de juin est moins prononcé (voir Figure 5, plus haut). La raison n'en est pas claire.

3.2.3 Signalements d'érythèmes migrants

La manifestation la plus fréquente de la borréliose de Lyme est l'apparition d'une tache rouge grandissante à l'endroit de la morsure, rougeur également appelée « érythème migrant » (EM). Au cours de la période de juillet 2015 – décembre 2020, le groupe d'utilisateurs inscrits a signalé 160 EM pour lesquels un médecin avait été consulté, dont 31 en 2020. En comparaison, pour la période 2016-2019, une moyenne de 26 EM ont été signalés par an, avec un minimum de 19 (2017) et un maximum de 34 (2018). La répartition concernant la durée estimée de l'attachement de la tique est la suivante : > 0 h – 12 h (19 %), > 12 h – 24 h (18 %), > 1 jour – 2 jours (11 %), plus de 2 jours (11 %) et inconnue (41 %). De façon générale, le risque de transmission de la bactérie *Borrelia* lors d'une morsure de tique augmente avec la durée d'attachement de la tique. Un contrôle quotidien du corps pour détecter et enlever les tiques est donc fortement recommandé après avoir passé du temps dans la nature.

4. Plus d'informations

Éviter de se faire mordre est évidemment idéal, mais pas toujours possible. Et il ne faut pas se priver des activités en nature pour autant ! Pour prévenir la maladie de Lyme et les autres maladies transmises par les tiques, il est important non seulement d'inspecter quotidiennement la présence de morsures de tiques et d'enlever les tiques rapidement, mais aussi d'être attentif à des symptômes potentiels apparaissant à la suite d'une morsure.

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures de prévention et les maladies transmises par les tiques sur la page de la campagne d'information de l'AViQ : https://www.wiv-isp.be/matra/CF/cf_tiques.aspx et sur le site web TiquesNet de Sciensano : www.tiquesnet.be.

**PLUS
D'INFORMATIONS**

—
Sur le site web
www.tiquesnet.be
ou
Contactez - nous sur
tiquesnet@sciensano.be